

COMMUNE DE LIEU-SAINT-AMAND

PROCES-VERBAL DE LA REUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2023**

L'an deux mil vingt trois, le six avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le trente et un mars, s'est réuni à la salle des mariages, sous la présidence de M. Jean-Michel DENHEZ, Maire.

Etaient présents : Jean-Michel DENHEZ, Stéphane MER, Catherine KASPRZYK, Hervé DENHEZ, Chantal HAZARD, Sandrine RAOUT, Sébastien WALLET, Jean-Paul PETIT, Ludivine TISON, Gilbert MERIAUX, Karine DESON,

Procuration : Hervé DANGREAUX à Stéphane MER
Isabelle DETOURNAY à Karine DESON
Jérôme AVONTS à Jean-Michel DENHEZ

Membres absents : Hervé DANGREAUX, Isabelle DETOURNAY, Jérôme AVONTS, Isabelle MILLET.

Stéphane MER est nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

Votants : 14	Exprimés : 14		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0	

URBANISME

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

☞ Mr BOULANGER Eric de Lieu Saint Amand à Madame MOREIRA-LOPEZ Patricia de Prouvy - 26 rue du Maréchal Foch - Parcelle A 1 289 - 729 m2

La commune ne fait pas valoir son droit de préemption.

Votants : 14	Exprimés : 14		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0	

FINANCES

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2022

- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le compte administratif et le compte de gestion 2022.

Votants : 14	Exprimés : 14		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0	

AFFECTATION DES RESULTATS

Vu les résultats de clôture de l'exercice. Conformément à la réglementation en vigueur le Conseil Municipal décide la reprise des résultats du Compte de Gestion.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir procéder à l'affectation des résultats 2022.

Le compte administratif 2022 fait apparaître les résultats suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2022	-	882 561.25 €
Résultats antérieurs	-	408 957.04 €
Résultats de clôture de l'exercice 2022	-	1 291 518.29€

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2022	+	1 239 794.14 €
Résultats antérieurs	+	5 914 873.21 €
Résultats de clôture de l'exercice 2022	+	7 154 667.35 €

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE

		+ 5 863 149.06 €
Restes à réaliser	-	275 247.00 €
	+	5 587 902.06€

Le Conseil Municipal approuve le Résultat provisoire

Compte tenu des restes à réaliser

Résultat cumulé d'investissement	-	1 291 518.29€
Restes à réaliser en recettes		0
Restes à réaliser en dépenses	-	275 247.00€
Résultat définitif	-	1 566 765.29€

Le Conseil Municipal décide donc d'affecter à chaque section au budget primitif 2023 :

- Investissement
 - **Ligne budgétaire D 001** Déficit d'investissement reporté : **1 291 518.29€**
 - **Ligne budgétaire 1068** excédent de fonctionnement capitalisé : 1 291 518.29€ + 275 247.00€ = **1 566 765.29€**
- Fonctionnement :

Résultat de fonctionnement	7 154 667.35€
Besoin de financement investissement	- 1 566 765.29 €
- En report <u>ligne budgétaire R 002</u>	<u>5 587 902.06€</u>

Votants : 14 Exprimés : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0
--

VOTE DES SUBVENTIONS

Le Conseil décide d'octroyer les subventions suivantes :

Associations extérieures :

AIDES	200.00
Amicale Pompiers Douchy	300.00
Ass. de Secrét. Mairie	150.00
Cancer	500.00
D.D.E.N.	50.00
Donneurs de sang	370.00
Papillons Blancs	200.00
Scléroses en plaques	100.00
Secours Catholique	300.00
Chambre des Métiers	100.00
C.A.P.E.R	500.00
Maison de la famille	518.00
Au fil du temps CLIC	200.00
Les clowns de l'espoir	500.00
CHSB	310.00
Grand Prix de Denain	500.00
Carnaval	2 200.00

Associations de Lieu Saint Amand

Les Amis du livre	8 500.00
APE	1 200.00
Ass Familiale	1 000.00
la Boule Vaillante	500.00
CAL	2 000.00
Chasse « La Gauloise »	1 000.00
Cœurs Ardents	1 000.00
l'Etoile Cycliste	8 000.00
Les Gentlemen	1 000.00
Harmonie Municipale	6 000.00
OK chorale	1 000.00
Les Pêcheurs	2 300.00
Rando 111	500.00
Les Sangliers	1 000.00
Solidarité Partage	4 000.00
Tennis Club	3 000.00
USLSA	4 000.00
VOLLEY	4 500.00
USEP	500.00
Animateurs sportifs	18 000.00

Les crédits seront prévus au budget primitif 2023.

Votants : 14	Exprimés : 14	
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

VOTE DES TAXES LOCALES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les taux communaux d'imposition suivants :

- Foncier bâti : 30.71%
- Foncier non bâti : 33.21%
- Taxe d'habitation : 11.30%

Votants : 14	Exprimés : 14	
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

BUDGET PRIMITIF 2023

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2022 du budget présenté par le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2023 et conformément aux tableau ci-dessous :

Le budget principal, pour l'exercice 2023, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	2 335 800.00	8 597 989.00	7 072 422.00	810 233.00
Opérations d'ordre	6 262 189.00			6 262 189.00
TOTAL	8 597 989.00	8 597 989.00	7 072 422.00	7 072 422.00

Votants : 14 Exprimés : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0
--

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENT

Le Conseil Municipal :

- Décide de présenter le dossier d'aménagement d'un parc loisirs, nature et découvertes.
- Accepte le plan de dépense dont le montant total des travaux est de 1 280 782.75€ HT.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès des services du Département des subventions au taux le plus élevé possible au titre de l'aide départementale aux villages et bourgs et auprès des services de l'agence nationale du sport des subventions au taux le plus élevé possible au titre du programme des équipements sportifs de proximité.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Votants : 14 Exprimés : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0
--

Le Conseil Municipal :

- Décide de présenter le dossier de changement de système de chauffage pour la micro-crèche ainsi que pour la salle Chevalier qui alimente également la salle Coluche et la salle Mousseron.
- Accepte le plan de dépense dont le montant total des travaux est de 30 154.00€ HT. (9 315.00€ pour la chaudière de la salle Chevalier et 20 839.00€ pour la pompe à chaleur de la micro-crèche).
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès des services du Département des subventions au taux le plus élevé possible au titre de l'aide départementale aux villages et bourgs-volet énergie et à signer tous les documents s'y rapportant.

Votants : 14	Exprimés : 14	
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

TRAVAUX

Eglise

- Les travaux sont enfin terminés. Il ne reste que quelques reprises de pierres extérieures à réaliser. Le nettoyage de l'église a également été fait.
Les travaux de réalisation de places de stationnement sont en cours.

Parking salle Fourmentraux

- Les conditions climatiques ayant été plus favorables, les travaux ont pu être terminés. (Béton désactivé et enrobé drainant appliqué, clôture posée, plantations faites).
Le conseil décide de mettre en place une caution pour la location de la salle et de ce nouvel équipement. Un chèque de 500€ serait demandé à la remise des clefs.

Micro-crèche

- L'étude de sols a été faite. Nous sommes en attente des résultats.
Le permis de construire a été déposé et est en cours d'étude puisque des renseignements complémentaires ont été demandés.
Le dossier de candidature pour les entreprises est en cours d'élaboration par l'architecte.

Parc nature, loisirs et découverte

- Mission de maîtrise d'œuvre

Le Conseil Municipal ayant décidé de réaliser le parc loisirs, nature et découverte et après avoir étudié les devis, accepte la proposition financière de la société RBV Paysage pour la mission de maîtrise d'œuvre. Le montant de la mission est de 38 922.00€ HT soit 46 706.00€ TTC.

- Cession de terrains du CCAS

Le CCAS étant propriétaire de 2 parcelles (35 305 m²) sur lesquelles le parc doit être aménagé, il est nécessaire de demander à la commission de céder ces terrains à la commune.

Passage sous la RD 81

- Suite à la présentation du projet, lors de la dernière réunion, des études ont été faites et il semblerait que ce passage sous la RD 81 serait réalisable sous réserve des résultats de l'étude de sols. La décision sera prise lors d'une prochaine réunion lorsque le coût des travaux sera connu.

Cimetière

Projet d'installation de cavurnes : Le conseil décide de faire installer des cavurnes dans le cimetière à un endroit où nous avons récupéré un terrain suite à la procédure de reprise des tombes abandonnées. Il existe déjà une cavurne installée par un particulier, le conseil décide d'en faire installer 7 autres avec « un fond » en dur pour plus de stabilité. Une cavurne peut contenir jusqu'à 4 urnes. Le prix de vente sera fixé lors de la prochaine réunion.

Garages rue de l'église

- Le désamiantage a été fait, les toitures ont été refaites et les portes ont été changées.

Le lierre qui envahissait les murs a été enlevé, un enduit sur la partie arrière sera fait prochainement ainsi qu'un rejointoiement des anciens ateliers sur la partie arrière.

INTERCOMMUNALITE

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

- Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) a été la démarche contractuelle majeure, portée par les CAF, afin d'encourager le développement des services aux familles en matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse.

Ce contrat a été remis en question, du fait notamment de sa complexité qui le rend peu lisible mais aussi de sa lourdeur de gestion.

La CAF du Nord propose de développer un nouveau cadre d'intervention par l'élaboration d'un projet social de territoire partagé : la Convention Territoriale Globale (CTG). Cette convention de partenariat traduit les orientations stratégiques définies par la collectivité et la CAF du Nord en matière de services aux familles.

La Convention Territoriale Globale couvre, dans la plupart des cas, les domaines d'interventions suivants :

enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap.

Cet engagement vise, par ailleurs, à mettre en place une démarche de diagnostic partagé et à favoriser l'émergence d'une démarche projet à l'échelle intercommunale.

La CTG matérialise également l'engagement conjoint de la CAF du Nord et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire. Sa signature conditionne le maintien des financements du Contrat Enfance Jeunesse arrivant à échéance le 31/12/2022 par le biais des bonus territoires.

Suite à la présentation des nouvelles modalités de contractualisation remplaçant le Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF du Nord (Convention Territoriale Globale, bonus territoires, impacts sur les modalités de financement), le Conseil municipal dispose des informations nécessaires à la délibération de ce jour.

Le Conseil municipal autorise le Maire, à signer les conventions d'objectifs et de financement ainsi que la Convention Territoriale Globale à effet au 01/01/2023,

Votants : 14	Exprimés : 14		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0	

La commune de Raismes fait partie des communes ayant intégré le CEJ pivot de Louches en 2021.

Cette année, trois nouvelles communes vont intégrer ce CEJ pivot : les communes de Haspres, Avesnes-le-Sec et Wallers. Afin de poursuivre le financement de nos actions pour la période 2020-2022 et dans l'attente de la signature de l'accord cadre de la future Convention Territoriale Globale au niveau de la CAPH, il est nécessaire pour toutes les communes signataires de ce CEJ pivot de prendre une délibération autorisant l'intégration par avenant des communes de Haspres, Avesnes le Sec et Wallers.

Ainsi, le Conseil municipal autorise l'intégration par avenant des communes de Haspres, Avesnes-le-Sec et Wallers au CEJ pivot de Louches prenant fin au 31/12/2022.

Votants : 14	Exprimés : 14		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0	

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

- Après avoir pris connaissance de l'accord collectif relatif à la protection sociale complémentaire, le conseil décide d'adhérer au dispositif proposé par le centre de gestion de la fonction publique territoriale.

Votants : 14	Exprimés : 14		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0	

FESTIVITES

- Un rappel est fait sur les festivités à venir et particulièrement celles du week end de Pâques : Distribution des chocolats à l'école, animation de Pâques sur le marché le vendredi, Passage du Paris-Roubaix le samedi, rando des œufs le dimanche et défile carnavalesque le lundi.

CULTURE

- Informations : La journée à Paris a rencontré beaucoup de succès. Les inscriptions sont terminées.

JEUNESSE

CAMPS D'ADO 2022

Le Conseil Municipal retient pour 2023 le séjour suivant : 1 jour aller, 2 jours au Futuroscope, 2 jours au Puy du Fou et un jour retour du 17 au 22 juillet pour 795€ TTC/enfant

Ce séjour organisé par Océane Voyages sera proposé aux jeunes de la commune pour une participation de 80€.

Votants : 14	Exprimés : 14	
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

VOYAGE DES JEUNES

- Le conseil choisit le parc d'attractions «Astérix » comme destination pour le voyage des jeunes d'aout 2023. Il aura lieu le 23 août.

Votants : 14	Exprimés : 14		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0	

WEEK END JEUNES

Lors d'une précédente réunion, le Conseil avait décidé d'organiser un week end pour les jeunes de 12 à 17 ans les 6 et 7 mai. La commune prendra en charge les boissons et les collations offertes à cette occasion ainsi que la location des jeux à la société « Nord Jeux » (3 350.00€ TTC). Une subvention de 300€ sera versée à l'association familiale qui assurera l'encadrement des adolescents durant le week end.

Votants : 14	Exprimés : 14		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0	

QUESTIONS DIVERSES

TERRAINS

- Vente du terrain de l'ancienne maison « Rabba » :

Le Conseil Municipal décide de mettre en vente la parcelle A 801 sise 8 rue d'Avesnes le Sec. Etant donné le prix d'achat, le prix du désamiantage et le prix de la démolition, le prix du vente est fixé à 50 000.00€.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette vente mais l'acquéreur de la parcelle devra s'engager à faire bâtir une maison. La parcelle ne devra pas avoir d'autre destination.

Votants : 14	Exprimés : 14		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0	

- **Point sur achat des terrains et problème pour la parcelle A 716 :**

Après avoir fait un point sur les terrains que le conseil avait souhaité acquérir, les achats ont été faits ou sont en cours à part la parcelle A 716. En effet, les propriétaires n'ont pas répondu favorablement à notre proposition. L'acquisition de cette parcelle était nécessaire pour la mise aux normes de notre terrain de football. Le Conseil Municipal décide donc de lancer une procédure d'expropriation pour ce terrain.

Votants : 14	Exprimés : 14		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0	

ALARMES DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Etant donné les nombreux problèmes rencontrés dernièrement avec les alarmes des bâtiments, le conseil envisage de renouveler les dispositifs de détection d'intrusion pour les bâtiments suivants : Salle Yves Montand, groupe scolaire, salle Fourmentraux et installer une alarme à la salle de musculation. Le choix de l'entreprise sera fait lors d'une prochaine réunion.

SENIORS

La proposition d'Orchestra Nath (3 artistes sur scène) est retenue pour l'animation du repas des aînés du 14 octobre.

Quant au voyage, il aura lieu le 15 juin et se fera à Amiens.